

Cahier d'amendements : 7.4 – Plurilinguisme

Version(s) :

- 1) Etat : 15 octobre 2022
- 2)
- 3)

Contenu :

- I. S01.1 Motion skuba : Langue de travail – Modification de quel règlement ?
- II. S01.2 Motion skuba : Langue de travail – Modification statuts Art. 14
- III. S01.3 Amendement skuba : Langue de travail - Modification règlement général Art. 4, al. 3
- IV. S02.1 Postulat skuba : Langue de travail jours de retraites de l'union

Numéro de l'amendement	S01.1
Amendement déposé par	skuba

Texte	Proposition de modification du règlement : Art. 30 Langue de travail La langue de travail au sein du conseil de section est l'anglais.
Motivation	<p>1er argument</p> <p>Au sein du conseil de section, le bilinguisme prévaut en statu quo. Celle-ci implique que toutes et tous les représentant-e-s des sections maîtrisent les deux langues, et ce non pas à un niveau scolaire, mais qu'ils doivent également maîtriser une certaine nomenclature. Cela va à l'encontre du principe d'inclusion. En effet, l'accès est ainsi rendu plus difficile pour les personnes qui ne disposent pas des capacités susmentionnées. Il faut notamment tenir compte des personnes qui ont fui leur pays et qui ont déjà des difficultés à apprendre la langue de leur lieu d'établissement et des personnes qui sont venues en Suisse pour suivre des études de master en anglais et qui ne sont pas capables de parler une langue nationale. Il s'agit de corriger cette situation. (Le plurilinguisme à l'AD, ainsi que dans le travail du comité et de la communication, est toujours garanti).</p> <p>2e argument</p> <p>J'espère que nous, la skuba, pouvons parler au nom de toutes les sections lorsque nous disons que nous sommes extrêmement heureux que les StudentiSUPSI aient adhéré à l'UNES lors de la 178e AD. Cependant, la situation est telle qu'il faut être trilingue au sein du conseil de section pour pouvoir échanger avec toutes et tous les participant-e-s. Cela n'est que très rarement le cas, comme le montre l'expérience des derniers conseils de section. Afin de pouvoir échanger avec toutes les sections (ce qui est notamment l'objectif du conseil de section), nous souhaitons emprunter la voie de la moindre résistance et proposer une langue unique que toutes et tous maîtrisent.</p>

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Le Comité exécutif de l'UNES remercie la skuba de s'être penchée sur la question de la diversité linguistique au sein de l'UNES et reconnaît avec bienveillance que des solutions doivent être trouvées. Le Comité tient également à ce que des possibilités soient trouvées le plus rapidement possible pour améliorer la situation et rendre les discussions au sein des organes de l'UNES accessibles à toutes et tous les participant-e-s. Le Comité exécutif ne voit toutefois pas que des avantages au passage à l'anglais. C'est pourquoi le Comité exécutif a fait sa propre proposition allant dans le sens de la création d'un « GT Plurilinguisme », qui devra examiner différentes options d'ici la prochaine AD de printemps et présenter ensuite une proposition concrète. Le Comité recommande donc aux sections de rejeter la proposition de la skuba et de soutenir en revanche sa proposition. L'étude critique et attentive de cette thématique requiert la collaboration de personnes issues des différentes régions linguistiques de notre pays ainsi que des étudiant-e-s souffrant d'un handicap (notamment auditif). Cette

7.4 – Plurilinguisme

179ème AD – VSS | UNES | USU

approche, certes moins rapide qu'une modification législative, permettra à l'Union de trouver la solution la plus appropriée à cette problématique très importante.

Recommandation de vote : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

Numéro de l'amendement	S01.2
Amendement déposé par	skuba

Texte	<p>Proposition de modification des statuts :</p> <p>Art. 14 Devoir d'information 1 Les organes de l'UNES doivent échanger sans restriction toute information sur leurs activités. Tous les documents et toutes les réunions sont ouverts aux membres du Conseil des Sections. Une exception à ce principe peut être faite pour assurer la protection des données personnelles. 2 Tout document de travail rentrant dans le cadre d'un groupe de travail, d'une commission thématique ou d'un Conseil des Sections, et en particulier les procès-verbaux, devront présenter une version synthétique (annexe décisionnelle), traduite au moins en allemand et en français, archivée et disponible online.</p> <p>Art. 14 Devoir d'information 1 Les organes de l'UNES doivent échanger sans restriction toute information sur leurs activités. Tous les documents et toutes les réunions sont ouverts aux membres du Conseil des Sections. Une exception à ce principe peut être faite pour assurer la protection des données personnelles. 2 Tout document de travail rentrant dans le cadre d'un groupe de travail, d'une commission thématique ou d'un Conseil des Sections, et en particulier les procès-verbaux, devront présenter une version synthétique (annexe décisionnelle), traduite au moins en allemand, en français ou en anglais, archivée et disponible online.</p>
Motivation	Motifs de cohérence (voir motion xxxxx)

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Le Comité exécutif de l'UNES remercie la skuba de s'être penchée sur la question de la diversité linguistique au sein de l'UNES et reconnaît avec bienveillance que des solutions doivent être trouvées. Le Comité tient également à ce que des possibilités soient trouvées le plus rapidement possible pour améliorer la situation et rendre les discussions au sein des organes de l'UNES accessibles à toutes et tous les participant·e·s. Lors de la retraite de l'Union, les sections ont mis en lumière que c'est surtout le suivi des discussions au fond qui pose problème. Le Comité exécutif voit donc surtout un potentiel d'amélioration dans l'oralité des échanges et ne considère pas que le principe du plurilinguisme de la documentation du Conseil des Sections devrait être modifié. De surcroît, la traduction en anglais entraînerait un travail supplémentaire pour le Comité, le Secrétariat général, le Secrétariat administratif et les collaborateurs·trices de l'UNES. Des coûts supplémentaires seraient aussi à prévoir. La meilleure compréhension pour la section italophone n'est pas garantie, car les contenus complexes devraient tout de même être traduits en italien, selon les cas. Il en va de même pour les autres langues. Le Comité exécutif de l'UNES recommande donc de rejeter la

7.4 – Plurilinguisme

179ème AD – VSS | UNES | USU

proposition de la skuba et de trouver d'abord une solution pour les discussions lors des séances elles-mêmes.

Recommandation de vote : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

Numéro de l'amendement	S01.3
Amendement déposé par	skuba

Texte	<p>Proposition de modification du règlement :</p> <p>Art. 4 Convocation</p> <p>3 Le Conseil des Sections peut fixer des délais de dépôt de propositions et d'amendements pour certains points. Il peut également fixer un délai pour toute proposition modifiant le budget ou les cotisations Ces délais ne peuvent pas être fixés plus tôt que dans les deux semaines suivant la publication complète des documents dans les deux langues de travail.</p> <p>Art. 4 Convocation</p> <p>3 Le Conseil des Sections peut fixer des délais de dépôt de propositions et d'amendements pour certains points. Il peut également fixer un délai pour toute proposition modifiant le budget ou les cotisations Ces délais ne peuvent pas être fixés plus tôt que dans les deux semaines suivant la publication complète des documents en anglais</p>
Motivation	Motifs de cohérence (voir motion xxxxx).

Position du Comité exécutif de l'UNES:

Le Comité exécutif de l'UNES remercie la skuba de s'être penchée sur la question de la diversité linguistique au sein de l'UNES et reconnaît avec bienveillance que des solutions doivent être trouvées. Le Comité tient également à ce que des possibilités soient trouvées dans les meilleurs délais pour améliorer la situation et rendre les discussions au sein des organes de l'UNES accessibles à toutes et tous les participant·e·s. Lors de la retraite de l'Union, les sections ont mis en lumière que c'est surtout le suivi des discussions au fond qui pose problème. Le Comité exécutif voit donc surtout un potentiel d'amélioration dans l'oralité des échanges et ne considère pas que le principe du plurilinguisme de la documentation du Conseil des Sections devrait être modifié. De surcroît, la traduction en anglais entraînerait un travail supplémentaire pour le Comité, le Secrétariat général, le Secrétariat administratif et les collaborateurs·trices de l'UNES. Des coûts supplémentaires seraient aussi à prévoir. Pour le Comité exécutif, le surplus conséquent de travail qui résulterait de la modification du Règlement général n'est pas proportionnel à la potentielle plus-value. La meilleure compréhension pour la section italophone n'est pas garantie, car les contenus complexes devraient tout de même être traduits en italien, selon les cas. Il en va de même pour les autres langues. Le Comité exécutif de l'UNES recommande donc de rejeter la proposition de la skuba et de trouver d'abord une solution pour les discussions lors des séances elles-mêmes.

Recommandation de vote : OUI NON

7.4 – Plurilinguisme

179ème AD – VSS | UNES | USU

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

Numéro de l'amendement	S02.1
Amendement déposé par	skuba

Texte	La skuba souhaite demander à la VSS d'introduire l'anglais comme langue de travail lors des réunions de l'association.
Motivation	Lors de la dernière retraite de l'UNES, un problème s'est posé : les sections avaient du mal à se comprendre entre elles, voire pas du tout. La raison en est le multilinguisme de l'association. Le même problème se pose dans les conseils des sections, puisque la région italophone est désormais également représentée et que tous les représentants* des sections doivent donc être trilingues pour pouvoir se comprendre entre eux lors des réunions du conseil. La maîtrise des trois langues étant toutefois un cas exceptionnel, des mesures doivent être prises pour garantir que la communication et la compréhension entre les sections soient assurées. La skuba considère que le passage à l'anglais est la seule solution qui puisse répondre à cette exigence. Les deux autres options seraient la traduction lors des retraites ou le maintien du statu quo, ce que la skuba considère comme contre-productif dans les deux cas. C'est pourquoi la skuba souhaite demander à la VSS d'introduire l'anglais comme langue de compromis lors des retraites.

Position du Comité exécutif de l'UNES:

Le Comité exécutif de l'UNES remercie la skuba de s'être penchée sur la question de la diversité linguistique au sein de l'UNES et reconnaît avec bienveillance que des solutions doivent être trouvées. Le Comité tient également à ce que des possibilités soient trouvées dans les meilleurs délais pour améliorer la situation et rendre les discussions au sein des organes de l'UNES accessibles à toutes et tous les participant·e·s. Le Comité exécutif ne voit cependant pas que des avantages au passage à l'anglais. Ce point a été largement discuté lors de la dernière retraite de l'Union et des contributions intéressantes ont été apportées, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux personnes handicapées. C'est pourquoi le Comité exécutif a fait sa propre proposition allant dans le sens de la création d'un « GT Plurilinguisme », qui devra examiner différentes options d'ici la prochaine AD de printemps et présenter ensuite une proposition concrète. Le Comité recommande donc aux sections de rejeter la proposition de la skuba et de soutenir en revanche sa proposition. L'étude critique et attentive de cette thématique requiert la collaboration de personnes issues des différentes régions linguistiques de notre pays ainsi que des étudiant·e·s souffrant d'un handicap (notamment auditif). Cette approche, certes moins rapide qu'une modification législative, permettra à l'Union de trouver la solution la plus appropriée à cette problématique très importante.

Recommandation de vote : OUI NON

7.4 – Plurilinguisme

179ème AD – VSS | UNES | USU

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>